

DEPARTEMENT
NORD
CANTON
GRAVELINES
COMMUNE
GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE

N°2023 AUT 127

Liberté – Egalité - Fraternité

**ARRETE DU MAIRE**

3.5 Autres actes de gestion du domaine public  
CDV 2023

**OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

- Nous, Maire de la Ville de Gravelines,
- Vu le Code de la Voirie Routière article 113-2,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 223-1 et suivants,
- Vu la demande de la Société SADE en date du 9 juin 2023,

**A U T O R I S E**

**Article 1 :** L'installation d'une base vie sur les emplacements situés face au Crédit Mutuel rue Pasteur en raison des travaux de rénovation du réseau d'assainissement sur la partie comprise entre le n°1 et le n°13 de la rue Léon Blum à Gravelines

**Article 2 :** Ces dispositions seront appliquées **du 3 juillet au 18 août 2023.**

**Article 3 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

**Article 4 :** La Société SADE, Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Gravelines, le 15 JUIN 2023



Bertrand RINGOT

MIS EN LIGNE SUR LE SITE DE  
LA VILLE LE : 15 JUIN 2023